



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/03/2017

Dossier complet le :

23/03/2017

N° d'enregistrement :

F09317 P0085

1. Intitulé du projet

Installation d'ombrières photovoltaïques (14 000 m², environ 2,2MW de puissance) et de 3 locaux techniques (53,75 m²) sur le parking de l'île Piot.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CN'AIR

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MAGHERINI Cécile, Directrice du Développement

RCS / SIRET

4 5 0 8 0 9 8 3 5 0 0 0 1 7

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 30 : Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire	Installation d'ombrières d'une puissance supérieure à 250 kWc (2,2 MWc environ)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction et l'exploitation d'ombrières de parking couvertes de panneaux photovoltaïques, installées sur les parcelles destinées au stationnement des véhicules. La demande porte également sur la construction de trois bâtiments électriques préfabriqués (16 à 19 m²) d'architecture et de volumétrie sobre, pour une surface construite de 53,75 m².

Les ombrières sont constituées d'une structure métallique et de panneaux en toiture. La structure est composée d'un châssis métallique et de supports qui seront reliés aux ancrages dans le sol. Le système d'ancrage sera constitué de fondations en béton enterrées. Le dimensionnement des structures et de leurs fondations prennent en compte les conditions météorologiques locales et notamment la résistance aux rafales de vent. La toiture, de 12 m de rampant et inclinée de 10° vers le Sud-Ouest selon l'orientation actuelle du parking, est couverte de panneaux photovoltaïques qui assurent l'étanchéité des abris. Leur hauteur de 3m au point le plus bas et de 5.3m au point le plus haut permet aux véhicules de circuler et de stationner facilement.

L'électricité générée par les panneaux transitera le long des structures, puis sera acheminée en sous-terrain jusqu'aux 2 postes de transformation qui assurent la conversion du signal électrique. Le courant électrique est ensuite évacué grâce au 3ème local électrique appelé "poste de livraison" : c'est la limite physique entre le projet d'ombrières et le réseau public d'électricité géré par ENEDIS.

4.2 Objectifs du projet

Ouvert (sans clôture), le terrain est délimité par des noues et des fossés de part et d'autre. Pour éviter le débordement des voitures, des blocs de pierres marquent les limites du site. Le site possède deux entrées. La première au Nord permet d'accéder aux différentes poches de stationnement via un rond point et un espace dédié à la circulation et aux arrêts des navettes. La seconde est au Sud. L'intérieur du site est ensuite parcouru par des pistes de circulation, qui permettent aux voitures de circuler et de stationner sous les ombrières. Couvrant toute la largeur du parking, les panneaux offriront de l'ombrage sur 19 rangées de stationnement. Des 37 000 m² de parking, 14000 m² seront ainsi couverts, apportant du confort à environ 670 places de stationnement.

Par ailleurs, la couverture en panneaux photovoltaïque permettra de produire annuellement 3 300 MWh d'électricité renouvelable, équivalent à la consommation électrique annuelle de 1375 personnes.

L'objectif est également de redonner une image moderne et positive de ce secteur semblant partiellement délaissé et présentant des aspects de friche urbaine. Une étude paysagère a permis de définir des mesures de valorisation paysagère : 1) Maintien des boisements Est (bloquant les vues depuis Avignon); 2) Renforcement du lien au Rhône par un épaississement de la ripisylve (réduction des vues Ouest) et par des liaisons piétonnes; 3) Plantation de haies bocagères rappelant les terrains agricoles de l'île de la Barthelasse (réduction des vues Nord et Sud)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le chantier, d'une durée d'environ 5 mois, sera programmé en concertation avec la Mairie d'Avignon et le Grand Avignon pour éviter la période estivale de forte affluence. A son lancement, une base vie autonome sera mise en place sur la bande stabilisée existante à l'Est du parking (qui n'est utilisée qu'en été). Elle permettra l'accueil des équipes travaillant sur le chantier et comprendra : des locaux (bureaux, réfectoire, sanitaires mobiles, douches autonomes, etc...), des aires de stockage de matériaux et matériels (avec containers pour sécuriser le stockage), ainsi qu'une aire de stationnement dédiée au chantier.

En premier lieu, un géomètre identifiera la localisation des réseaux existants et de ceux à réaliser, ainsi que les emplacements des fondations des ombrières. Les réseaux seront ensuite enterrés (creusement de tranchées, pose des réseaux, comblement des tranchées) et les fondations réalisées. Après séchage des fondations, les structures seront montées puis les panneaux posés.

Une équipe d'électriciens se chargera ensuite de câbler les panneaux et de les brancher aux armoires électriques positionnées en haut des structures. Ces armoires sont reliées aux câbles enterrés. Les postes de transformation et le poste de livraison sont pré-équipés en usine et seront livrés sur site après réalisation préalable de radiers en béton constituant leurs fondations.

Pour finaliser le chantier, les arbres et arbustes prévus dans l'étude paysagère seront plantés (haies arborées, renforcement de la ripisylve et des noues végétalisées).

Pendant, et à l'issue des travaux, un nettoyage des voiries sera réalisé lorsque nécessaire.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pendant leur exploitation, les ombrières photovoltaïques nécessitent peu d'intervention. CNR (maison mère de la société CN'AIR) a structuré une équipe opérationnelle basée à Lyon dédiée à la supervision de l'exploitation et de la maintenance de ce type d'installations. L'entreprise qui sera missionnée pour assurer la maintenance des ombrières aura en charge de réaliser des visites préventives généralement trimestrielles (analyse visuelle et mesures in situ) ainsi que des interventions curatives en cas de défaillance. Les interventions sur les ombrières seront programmées en échange avec le Grand Avignon qui est en charge de l'exploitation du parking.

La durée de vie des panneaux photovoltaïques est d'au moins 30 ans (les panneaux étant généralement garantis pour fonctionner à 80% de leur puissance initiale au bout de 25 ans). En fin de vie, les ombrières seront démantelées : enlèvement des structures, fondations, réseaux et postes électriques, valorisation des matériaux recyclables (métaux, panneaux photovoltaïques, dispositifs électriques...) et restitution du site.

Il est à noter que l'Union Européenne a défini les conditions de gestion des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) dont les panneaux photovoltaïques font partis. Au même titre que n'importe quel appareil électroménager, l'achat d'un panneau photovoltaïque est soumis au paiement d'une éco-participation qui permet de financer sa collecte et son recyclage. En fin de vie, l'éco-organisme "PV CYCLE" sera chargé de collecter les panneaux et de les acheminer vers un centre de tri et de recyclage.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de Construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface totale d'ombrières	- 14 000 m ²
- Hauteur des ombrières	- 5,30 m
- Surface construite des locaux	- 53,75 m ²
- Hauteur des locaux techniques	- 2,85 m
- Puissance photovoltaïques installée	- environ 2,2 MWc
- Surface du parking existant	- environ 37 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit "Ile Piot"
84000 AVIGNON

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 47' 37" 000 Lat. 43° 57' 04" 000

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parking est dans la zone tampon du bien UNESCO du centre-ville d'Avignon.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI du Rhône approuvé en 2000 et révisé en 2002. PPRI de la Durance approuvé en 2007 PPRT (Eurengo) approuvé en 2009
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit "Partie de l'île de la Barthelasse"
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZSC "le Rhône aval" : à environ 20 m
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	"Place du palais des Papes à Avignon - Promenade des Doms, son rocher et les rampes d'accès" : à 900 m. "Tour dite de Philippe le Bel" : à 700 m.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement en phase chantier, l'amenée du matériel et des postes électriques engendrera la circulation de poids lourds. L'impact est faible car le chantier se déroulera en dehors de la période estivale (forte affluence) et il est très accessible par la RN100 que ce soit depuis l'A9 ou depuis la ZI de Courtine. En phase d'exploitation, très peu d'interventions sont nécessaires, l'impact est négligeable.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Uniquement en phase chantier. L'impact est faible car le chantier se déroulera en journée. Les sources de bruit sont principalement les engins et la manipulation des structures métalliques. En phase d'exploitation, aucune nuisance sonore n'est à prévoir.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Uniquement en phase chantier, les déchets seront récupérés et triés dans des bennes, puis évacués vers les filières de traitement des déchets.</p> <p>Aucune production de déchets en phase d'exploitation (hormis changement de matériel : dans ce cas, évacuation dans les filières appropriées).</p> <p>En fin d'exploitation, les ombrières seront démantelées et donc évacuées vers les filières adaptées de valorisation et de traitement des déchets.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun impact n'est à attendre sur le Palais des Papes. Depuis le haut de la Tour Philippe le Bel, le parking est visible et apparaît aujourd'hui comme un "patchwork" multicolore de voitures. Le projet d'ombrières structure cette zone et prévoit la mise en place de haies arborées, reprenant la logique, l'échelle et les essences des structures paysagères agricoles locales, qui limiteront fortement les vues depuis la tour. Inspiré de la géométrie des parcelles agricoles, le projet permet la reconversion d'un espace délaissé en aménagement novateur et paysager. Impact favorable.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place d'ombrières sur le parking existant de l'île Piot apportera du confort aux usagers (ombre et protection contre la pluie). La production d'énergie 100% renouvelable permettra d'injecter sur le réseau une énergie produite localement, sans émissions de gaz, et dont l'énergie primaire est inépuisable et propre (soleil). Impact favorable.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'étude paysagère du projet est présentée en annexe. En voici des extraits :

L'île de la Barthelasse, zone agricole, de chasse et de loisirs est marquée par un paysage géométrique de bocages serré. Les haies brise-vent forment un quadrillage dense abritant les cultures de vergers, céréales, maraîchage... Ces composantes sont reprises dans le projet avec des linéaires de haies qui s'intercaleront entre les ombrières. Perpendiculaires au Rhône, ces haies reprendront la logique, l'échelle et les essences des structures paysagères agricoles. Ainsi, elles limiteront fortement les vues Nord et Sud, depuis les ponts et la tour Philippe le Bel. Elles permettront également d'animer le parking tout en complétant l'ombrage.

Depuis les points de vus lointains, les surfaces d'ombrières, par leur teinte et leurs reflets, seront facilement assimilable aux eaux du fleuve. Elles pourront évoquer un bras du Rhône, qui, avant son aménagement, n'a cessé de divaguer et se diviser au droit d'Avignon. Le projet prévoit également une densification de la ripisylve sur les berges redonnant un caractère plus naturel au cours d'eau tout en limitant les vues Ouest. Cependant, cette végétation devra maintenir des percées visuelles basses vers le fleuve depuis la piste cyclable. Les noues, fossés et bassins seront aussi valorisés par une végétation indigène ou spontanée. Avec les haies bocagères, cet ensemble de structures végétales vont permettre de renforcer le corridor écologique du Rhône et de l'île Piot.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'implante sur un parking existant. Aucun impact n'est à prévoir sur la biodiversité. Les interrogations résident autour de l'aspect paysager de ce parking, aujourd'hui à l'aspect de friche urbaine marquée par les différentes couleurs des voitures. C'est pour cette raison que l'agence d'architectes paysagistes "2BR" a été missionnée : l'analyse des composantes paysagères environnantes a permis de construire un projet intégré, qui apporte une amélioration à l'état actuel du parking. Ce projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
"Ombrières parking Ile Piot - Analyse et projet paysager" : Il s'agit de l'étude paysagère, qui se rattache à la partie 6.4

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LYON

le, 20/03/2017

Signature



quant sur le cadre ci-dessus

